

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. David WILSON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT ;,

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Mise à jour du calendrier de conservation des documents — Octroi de contrat
6. Nomination de membres sur le comité de consultation d'urbanisme et de patrimoine
7. Service en ligne de Revenu Québec — Autorisation

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

8. Acceptation des comptes à payer
9. Rapports des salaires nets — 2024-04

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

10. Bouclage Vaughan
11. Confirmation de la réalisation des travaux — Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite Enfance (PAMACPE)
12. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
13. Entente avec le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports – déneigement, déglçage, fourniture de matériaux et site d'entreposage – autorisation de signatures

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

14. Règlement 2024-760 modifiant le règlement de lotissement 2001-433 (redevance pour fins de parcs et terrains de jeux) — Adoption
15. Entente avec bleu Massawippi pour la gestion des opérations de la station de lavage
16. Nomination des préposées à l'émission des certificats d'usager et des certificats de lavage
17. Tarification des certificats d'usagers et certificats de lavage pour l'année 2024 — modification de la résolution 2024-04-08.16
18. Demande de démolition, 190 rue Main
19. Aménagement et entretien des plates-bandes — Octroi de contrat
20. Demande d'appels d'offres en télémétrie
21. Relevé d'arpentage du lot 4 029 082 (parc de la Rivière) — Octroi de contrat
22. Marina –Opération pour la saison 2024
23. Projet bâtiment Pleasant view (PRACIM 2030642) – Appel d'offres pour plans et devis

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
25. Demande d'autorisation de passage — Tour CIBC Charles-Bruneau
26. Politique de remboursement de camps de jour
27. Don au centre commautaire de North Hatley — Modification de la résolution 2024-04-15.07

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

28. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
29. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

2024-05-06.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points 13 « *Entente avec le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports – déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et site d'entreposage – autorisation de signatures tel que présenté* » et 23 « *Projet bâtiment pleasant view (PRACIM 2030642) – Appel d'offres pour plans et devis* »

2024-05-06.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 avril 2024 soit adopté sans modification.

2024-05-06.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Exposition de voitures anciennes 1ere fds juin
- Vente de garage 25 et 26 mai
- Brunch fête des mères le 12 mai Légion de 10h à 13h
- Distribution des arbres : surveillez les infolettres
- Demi marathon fête des mères 11 mai de 8h30 à 12h00
- Jardin communautaire

2024-05-06.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

INTERVENANTS		OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
Morgan QUINN 50, Jackson Heights	Q	190, Main (M. utilise la période de question afin de faire état de ses commentaires concernant l'autorisation de démolition).
	R	---
JACQUES CAMPBELL 80, Main	Q	Est-ce qu'il y aura une rencontre citoyen, au sujet de la Marina (Étude Grant Thornton)
	R	La Municipalité n'est pas prête
JACQUES CAMPBELL 80, Main	Q	Entente avec la Marina
	R	Location de quais et emplacements pour petites embarcations – Aucune location de kayaks, planches à pagaie ou pédalos pour cette année.
JACQUES CAMPBELL 80, Main	Q	Question sur la « zone P2 » qui stipule pas de marina, pas de commerces, pas de location – Voir à changer les usages permis
	R	La Municipalité détient certains droit acquis. Cependant, nous sommes processus de refonte réglementaire et en appel d'offres pour une concordance avec le schéma d'aménagement. Les zones grises seront corrigées dans la refonte.

2024-05-06.05

MISE À JOUR DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS — OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la mise à jour du calendrier de conservation des documents afin de reconstruire les objectifs de la norme BANQ ;

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser et mettre en place une nouvelle structure de gestion documentaire ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

ATTENDU QUE l'administration à procéder à un appel de propositions conformément à la Politique de gestion contractuelle ;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le contrat soit octroyé à la Firme Binatek au montant de 3 740,00\$;

QUE l'adjointe administrative, Mme Marie-Chantal Giguère, soit mandatée à titre de responsable auprès de la Firme Binatek pour l'implantation d'un calendrier de conservation des documents et la structure de gestion documentaire.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.06

NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ DE CONSULTATION D'URBANISME ET DE PATRIMOINE

ATTENDU QUE les dispositions du *Règlement 2024-752 – « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine »* prévoit la nomination de 6 membres résidents à son comité;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été transmis à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature de CECILIA CURBELO;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'ACCEPTER la candidature de CECILIA CURBELO à titre de membre du CCUP pour une période de trois (3) ans à compter du 6 mai 2024.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.07

SERVICE EN LIGNE DE REVENU QUÉBEC — AUTORISATION

ATTENDU QUE conformément aux exigences de Revenu Québec, le Conseil Municipal doit autoriser un représentant à titre de responsable du service électronique à communiquer et signer tout document pour le service en ligne ClicSÉCUR de Revenu Québec;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le Conseil Municipal autorise Monsieur Benoît Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la municipalité du Village de North Hatley, à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE le Conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

2024-05-06.08

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 6 mai 2024 par le Service de trésorerie, d'une somme de 288 019,32 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.09

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2024-04

ÉLUS	16 090.14 \$
PERMANENTS	43 834.52 \$
SAISONNIERS	3 400.08 \$
TOTAL	63 324.74 \$

2024-05-06.10

BOUCLAGE VAUGHAN

ATTENDU QUE la résolution 2023-11-22.03 officialisant les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc à partir des conduites se trouvant sur le chemin Laprise pour raccorder aux conduites se situant sur le chemin Vaughan situé dans le Canton de Hatley;

ATTENDU QU' il y a lieu de prolonger le tronçon d'égout sur le chemin Laprise afin de raccorder 3 lots vacants se situant sur le territoire de North Hatley;

ATTENDU QUE le prolongement de ce tronçon est défini par la directive de changement DCR-05 présentée au Conseil;

ATTENDU QUE les frais associées au prolongement du tronçon sont admissibles et puisés à même la TECQ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'ACCEPTER la DRC-05 au montant de 97 160,66\$;

QUE le montant soit réclammé dans la TECQ;

QUE s'il y a lieu de partager certains coûts associés à la DCR-05 entre le Canton de Hatley et North Hatley, que les directions générales des deux municipalités établissent les modalités nécessaires au partage des coûts.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.11

CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX — PROGRAMME D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (PAMACPE)

ATTENDU QUE la résolution 2023-12-04.18 concernant une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour des travaux à être effectués dans le Centre communautaire pour l'implantation du CPE;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille a octroyé à la Municipalité un montant de 37 500,00\$;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux travaux suivants :

- Installation d'un mécanisme de contrôle des accès;
- Mise aux normes des espaces, à l'usage exclusif du CPE pendant les heures de prestation des services de garde;
- Installation de cloisons afin de créer des espaces d'une grandeur suffisante pour permettre le jeu et le repos des enfants ainsi que l'installation d'une ou de plusieurs tables à langer près d'un lavabo (selon les normes établies par le Ministère et en fonction du nombre

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

d'enfants et de leur l'âge). Certains de ces espaces pourraient devoir être munis de fenêtres d'observation

- Divers travaux d'électricité, de menuiserie et de plâtre visant la mise aux normes exigée

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à la réédition de compte auprès du Ministère de la famille dans le cadre du PAMACPE.

QUE le Directeur général et Greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay soit désigné pour la signature de la réédition de compte.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.12

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.13

ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET SITE D'ENTREPOSAGE – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE les échanges entre des représentants de la municipalité et des représentants de la Direction de l'Estrie du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports aux fins d'une prise en charge, par la municipalité, de travaux d'hiver sur le réseau du MTQ, le tout, moyennant compensation financière;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

ATTENDU QUE les conditions relatives aux engagements et responsabilités des parties ont été décrites dans un projet de contrat qui fait l'objet d'un accord entre ces dernières;

ATTENDU QU' il soit opportun pour la municipalité de conclure telle entente avec le MTQ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une clause de retrait moyennant un avis écrit de la Municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE le conseil approuve le projet de contrat d'entretien d'été et d'hiver – numéro de dossier 9008-24-4412 du MTMDQ

QUE le Directeur général et Greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, soit désigné pour la signature et le suivi du contrat à intervenir avec le MTMDQ.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.14

RÈGLEMENT 2024-760 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-433 (REDEVANCE POUR FINS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX) — ADOPTION

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « *Règlement 2024-760 modifiant le règlement de lotissement numéro 2001-433 de la Municipalité du Village de North Hatley* » soit adopté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.15

ENTENTE AVEC BLEU MASSAWIPPI POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS DE LA STATION DE LAVAGE

ATTENDU QUE l'ouverture du lac pour la saison estivale débute le 26 avril 2024 avec l'ouverture de la pêche;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley redevient titulaire du lavage des embarcations visant l'introduction d'espèces envahissantes dans le Lac Massawippi;

ATTENDU QU' il tient à cœur à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de limiter dans la mesure du possible et d'arrêter la prolifération des moules zébrées apparues dans le Lac Massawippi à l'automne 2021;

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité du Village de North Hatley d'offrir et assurer aux résidents et non-résidents un service de lavage d'embarcations adéquat;

ATTENDU QUE l'organisme Bleu Massawippi possède les formations, accréditations et outils nécessaires à un déploiement rapide d'une station de lavage sur le territoire de North Hatley;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay et ou le Directeur général adjoint, Monsieur Bruno Bélisle, soient mandatés afin d'établir les modalités d'une entente de service avec l'organisme Bleu Massawippi afin d'assurer le lavage des embarcations pour la saison estivale 2024;

QUE dans l'entente, il soit déterminé que les embarcations soient lavées avant la mise à l'eau afin d'assurer la protection du Lac;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

2024-05-06.16

NOMINATION DES PRÉPOSÉES À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGER ET DES CERTIFICATS DE LAVAGE

ATTENDU QUE le règlement municipal concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats de lavage et certificats d'usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, par résolution, nommer les préposés;

ATTENDU QUE les préposé(e)s à l'émission des certificats de lavage doivent être identifiés à la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE les préposé(e)s à la station de lavage procéderont au nettoyage des embarcations;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE mesdames Marie-Pier ROY et Marie-Chantal GIGUÈRE soient nommées à titre de préposées à l'émission des certificats d'usager;

QUE JOSEPH DAVIS, JACKSON BRADLEY, ANNABELLE LALONDE HUMPHREY et LUCILLE TANG LEVAC soient nommés à titre de préposés à l'émission de certificat de lavage;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.17

TARIFICATION DES CERTIFICATS D'USAGERS ET CERTIFICATS DE LAVAGE POUR L'ANNÉE 2024 — MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-04-08.16

ATTENDU QUE la résolution 2024-04-08.16 adoptée le 8 avril dernier;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender la résolution 2024-04-08.16 par la présente;

ATTENDU QUE la tarification pour les résidents de North Hatley qui sera appliquée pour l'année 2024 se présente comme suit :

TYPE D'USAGER	RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION MOTORISÉE (ou preuve d'amarage au lac) (vignette orange)	RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION NON-MOTORISÉE (vignette verte)
1ÈRE EMBARCATION	40 \$	5 \$
CHAQUE EMBARCATION SUPPLÉMENTAIRE	25 \$	5 \$

ATTENDU QUE les coûts des mises à l'eau et de stationnement sont inclus dans l'achat du certificat d'usager, et ce, exclusivement pour les citoyens de North Hatley.

ATTENDU QUE la tarification pour les non résidents de North Hatley qui sera appliquée pour l'année 2024 se présente comme suit :

TYPE D'USAGER	NON RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION MOTORISÉE (tarif journalier)	NON RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION NON-MOTORISÉE (tarif journalier)
MISE À L'EAU (utilisation de la rampe de mise à l'eau)	30 \$	5 \$
LAVAGE	30 \$	5 \$

ATTENDU QUE que le tarif pour l'achat de vignettes d'usager pour les non résidents, avec preuve de location ou d'amarage à North Hatley, est de 350 \$ pour les motorisés et de 5 \$ pour les non-motorisés.

MOI, CARROL HALLER , PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte la tarification en ce qui a trait à la tarification des certificats d'usagers;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley proposera la même tarification à la Régie Intermunicipale du Parc Régional Massawippi.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.18

DEMANDE DE DÉMOLITION, 190 RUE MAIN

ATTENDU QUE le Conseil municipal a les pouvoirs, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et des articles 141 et 142 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002) d'adopter un règlement concernant la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE ce règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complets ou partiels d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée, dans le cadre de ce règlement et conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un Comité de démolition;

ATTENDU QUE ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le règlement;

ATTENDU QUE le Comité a reçu une demande de démolition pour un bâtiment situé sur le lot 4 090 460 et a analysé cette demande;

ATTENDU QUE le Comité a émis un avis favorable à cette demande et approuvé celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, dans les 30 jours de la décision, deux demandes d'appel provenant d'organismes et deux demandes d'appel provenant de citoyens de North Hatley conformément à l'article 4.4.1 du Règlement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des demandes d'appel formulées par suite de la décision du Comité de démolition;

ATTENDU QUE le Conseil a rencontré la Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec du Ministère de la Culture et des Communications le 24 avril dernier afin de discuter du dossier du 190 Main;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'ENTERRINER la décision rendue par le Comité de démolition le 20 mars 2024;

QUE l'émission du permis de démolition s'effectue en respectant les conditions préalables suivantes (avant la démolition du bâtiment actuel):

- QUE le CCUP analyse et rende une recommandation au conseil concernant le plan de réutilisation du sol dégagé;
- QUE le conseil analyse et approuve le plan de réutilisation du sol dégagé incluant le nouveau bâtiment et de l'aménagement paysager;
- d'exiger que le maximum de composantes patrimoniales présentes sur la bâtisse du 190 main soient démontées et intégrées à la nouvelle construction.

VOTE POUR :	6	VOTE CONTRE :	0	ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.19

AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PLATES-BANDES — OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs parcs faisant le bonheur de ses résidents et de ses visiteurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de l'Association des Fleurons du Québec ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

ATTENDU QUE l'entretien des plates-bandes est un travail spécialisé nécessitant une expertise ;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre et la difficulté de trouver des travailleurs spécialisés ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'ACCORDER le contrat d'entretien des plates-bandes à la firme « Serre en ville » pour un montant de 11 810 \$, taxes en sus.

Que la dépense soit comptabilisée au poste 02.701.50.522

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.20

DEMANDE D'APPEL D'OFFRE EN TÉLÉMÉTRIE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une gestion plus saine de ses infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE l'installation de télémétrie permettra de connaître précisément et de façon automatisée les données de distribution et défaillances possibles sur le réseau;

ATTENDU QUE l'installation de télémétrie permettra également de faciliter la production du rapport annuel requis par la Stratégie d'économie d'eau potable prévu par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les frais d'installation de télémétrie sont couverts par la priorité 2 de la TECQ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay, soit mandaté afin de débiter un processus d'appel d'offres visant l'installation de la télémétrie sur les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.21

PLAN TOPOGRAPHIQUE DU LOT 4 029 082 (PARC DE LA RIVIÈRE) — OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 029 082;

ATTENDU QUE le lot 4 029 082 est reconnu comme étant le parc de la Rivière ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un relevé d'arpentage de ce lot;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'administration procède à l'octroi d'un contrat pour fins de relevé d'arpentage auprès de la firme LESSARD L'HÉRAULT BLANCHARD, ARPENTEURS GÉOMÈTRES pour la somme de 4 170,00\$ conformément à la Politique de gestion contractuelle.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.22

MARINA –OPÉRATION POUR LA SAISON 2024

ATTENDU QUE la résolution 2024-04-15.08 octroyant le contrat d'opération de la marina pour la saison 2024 à MARINA NORTH HATLEY;

ATTENDU QU' à la suite de discussions entre MARINA NORTH HATLEY et la Municipalité qui ont eu lieu avant la signature du contrat d'opération, MARINA NORTH HATLEY a convenu de ne pas opérer la Marina pour la saison 2024;

ATTENDU QUE MARINA NORTH HATLEY a offert à la Municipalité son aide afin de procéder à la location des quais appartenant à MARINA NORTH HATLEY dans l'intérêt des plaisanciers;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

ATTENDU QUE le revenu de location des quais reviendra à la Municipalité en totalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire la gestion de la location des quais et que les tarifs pour la saison 2024 seront les suivants :

- Résidents de North Hatley : 2 100 \$ + taxes;
- Non résidents de North Hatley : 2 900 \$ + taxes;

ATTENDU QUE la priorité de location des quais sera toujours accordée aux résidents de North Hatley;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir les modalités par contrat;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général et Greffier trésorier, Monsieur Benoit Tremblay soient mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de location entre MARINA NORTH HATLEY et la Municipalité;

QUE la somme de 30 000,00\$ plus taxes soit accordée à MARINA NORTH HATLEY pour la location des 47 quais actuellement en place

COMMENTAIRE MME HALLER (*Trouve, personnellement, que le montant de 2 100.00 \$ plus taxes est trop élevé pour les résidents de North Hatley qui sont déjà payeurs de taxes.*)

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.23

PROJET BÂTIMENT PLEASANT VIEW (PRACIM 2030642) – APPEL D'OFFRES POUR PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE le projet de réfection du bâtiment Pleasant view (PRACIM 2030642);

ATTENDU QUE le projet chemine et que la Municipalité en est rendue à l'étape de conception des plans et devis;

ATTENDU QUE pour se faire, les services d'architecture, d'ingénierie de structure, d'ingénierie mécanique et électrique seront requis

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE le directeur général, monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint soient mandatés afin de procéder à un appel d'offres conformément à la politique de gestion contractuelle;

QUE l'appel d'offre prévoit les services suivants de façon distincte :

- Services d'architectes;
- Services d'ingénieurs en structure de bâtiment;
- Services d'ingénieurs mécaniques et électriques;

QUE les soumissions soient présentées au conseil pour octroi de contrat suivant les modalités prévu au PRACIM.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.24

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.25

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE — TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

ATTENDU QUE la 28e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau aura lieu du 2 au 4 juillet 2024;

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'évènement phare de la Fondation Charles-Bruneau et que ce dernier contribue à procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projet dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique.

ATTENDU QUE le Tour CIBC empruntera les rues Sherbrooke, Main et Capelton le jeudi 4 juillet 2024;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'autoriser le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau et d'autoriser les pelotons à faire un arrêt au parc rivière et d'avoir accès au vestiaire du kiosque d'information touristique.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.26

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir les familles de North Hatley souhaitant inscrire leurs enfants à un camp de jour;

ATTENDU QU' il a lieu de renouveler notre politique de remboursement pour les citoyens désirant inscrire leurs enfants à un camp de jour ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'autoriser le remboursement, aux résidents de North Hatley, d'un montant de 30 \$ par semaine d'inscription jusqu'à concurrence d'un montant de 100 \$ sur présentation d'un reçu officiel de camp.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-05-06.27

DON DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE NORTH HATLEY — MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-04-15.07

ATTENDU QUE la résolution 2024-04-15.07 visant un don du Centre communautaire de North Hatley;

ATTENDU QUE le montant inscrit dans la résolution 2024-04-15.07 était de 17 100,00\$;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE la résolution soit amendée afin d'y corriger le montant pour la somme de 17 700,00\$

2024-05-06.28

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS	
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE 3105, Capelton	Q	A) Modalités de paiements pour les résidents concernant la location de quais à la Marina B) Allez vous publier le rapport de la Marina ?
		A) Un contrat sera établi. B) Ce fera par consultation publique et sera présenté par Grant Thornton
PETER PROVENCHER 655, Sherbrooke	Q	190, Main
	R	Pas de construction sur l'emplacement actuel. La résolution a été émise selon les recommandations des différentes études.
DONALD WATT 4010, Magog	Q.	Bâtiment Pleasant View – Quel sera la vocation du bâtiment
	R.	Sera un nouveau centre communautaire.
RICHARD GOURDE 980, Massawippi	Q.	A) Est-ce que les élus sur le comité de démolition ont reçus une formation; B) Alors pourquoi aller à IMencointre se son propre règlement?
	R.	A) Oui. B) Plan réutilisation du sol sera analysé par le CCUP ainsi que le Comité de l'environnement De plus, aucune autorisation ne sera accordée sans l'autorisataion du CCUP et du Conseil et selon le PIIA pour le secteur.
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE 3105, Capelton	Q.	Suggestion : le plan de remplacement du 190, Main, pourrait-il être présenté par exemple, par un petit panneau à l'enceinte de la propriété? Les gens aimeraient vraiment connaître les intentions des propriétaires?
	R.	La municipalité n'est pas dans cette obligataion mais la suggestion est appréciée.
KRISTA FIDLER 2013-2015, Lac	Q.	À quelle date, nous allons installer les dos d'âne sur le chemin du Lac ?
	R.	Ce sera fait après le nettoyage des rues qui doit se faire sous peu.
DON McINTIRE 501, Rivière	Q.	A) Pédalos, kayaks à la Marina, y aura-t-il location pour les touristes? B) Y a-t-il une approche, étude ou demande auprès du Gouvernement concernant la (les) zone(s) inondables?
	R.	A) Une rencontre est prévue prochainement avec M. Piercy à ce sujet; B) Selon les informations que nous détenons actuellement, aucun travail, en ce sens, ne sera fait avant quelques années.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 MAI 2024**

JACQUES CAMPBELL 80, MAIN	Q.	A) Le montant pour le contrat des fleurs est-il pour toutes les fleurs de la Municipalité; B) Pour la Marina avez-vous fait une projection des coûts de location des quais et non n'avons plus d'essence?
	R.	A) Le coût comprend : la préparation du sol, plantation et entretien pour toutes les ports et bacs de la Municipalité. Le coût des fleurs a été adopté par résolution en février. B) Oui pour la Marina, pour l'essence, nous sommes en réflexion
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE 3105, Capelton	Q.	Marina – Peut-etre penser à souligner le travail de M. Piercy
	R.	Merci pour le commentaire. Une réflexion sera faite en ce sens.
RICHARD GOURDE 980, Massawippi	Q.	A) Décontamination, station d'essence; B) CPE.
	R.	A) Le propriétaire est avec le MELCCFP à cet effet; B) Le CPE a bénéficié de subvention pour les travaux visant le CPE. L'implantation du CPE a bénéficié d'une subvention du gouvernement pour rendre les locaux conformes à un CPE, Les revenus sont de location d'espace par le CPE. En 2024, cela générera un revenu de 3 300 \$ + tx (67 500 \$).
MIKE MUNKKITRICK 360, Rivière	Q.	A) Vérifier ce qui est dit sur le site web à propos de l'environnement. B) Où est-on rendu avec le stationnement ?
	R.	A) Nous sommes conscients qu'une mise-à-jour s'impose pour notre site Web. B) Il y aura beaucoup de construction cet été dans cet espace. Ce sera à prendre en considération. Nous sommes à évaluer si d'autres sont possibles.

2024-05-06.29

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H54 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.